

Charlieu Belmont Communauté, le 28 mars 2025

Communiqué de presse – Signature du contrat local de santé de Charlieu Belmont Communauté

Contexte :

Un contrat local de santé est un document porté conjointement entre une collectivité territoriale et une agence régionale de santé. Il a pour objectif de décliner localement le projet régional de santé en fonction des spécificités du territoire concerné dans le but de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Pour Charlieu Belmont Communauté la démarche d'élaboration du contrat s'est concentrée sur l'année 2024 et le début d'année 2025. Elle a été ponctuée par la rédaction d'un diagnostic recensant les principaux enjeux et besoins en matière de santé sur notre territoire, une phase d'élaboration du plan d'action avec partenaires et habitants puis la rédaction des fiches actions et du contrat.

Afin d'avoir un contrat au plus proche des besoins, une quarantaine d'habitants du territoire ont participé aux réflexions. De nombreux partenaires ont également pris part au travail et sont associés dans la réalisation des actions : maison de santé pluriprofessionnelle, comité départemental olympique et sportif de la Loire, la Caisse primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité sociale agricole, la communauté professionnelle territoriale de santé roannais/brionnais, le dispositif d'appui à la coordination, l'hôpital local de Charlieu, la maison des jeunes et de la culture, le Cocon et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes.

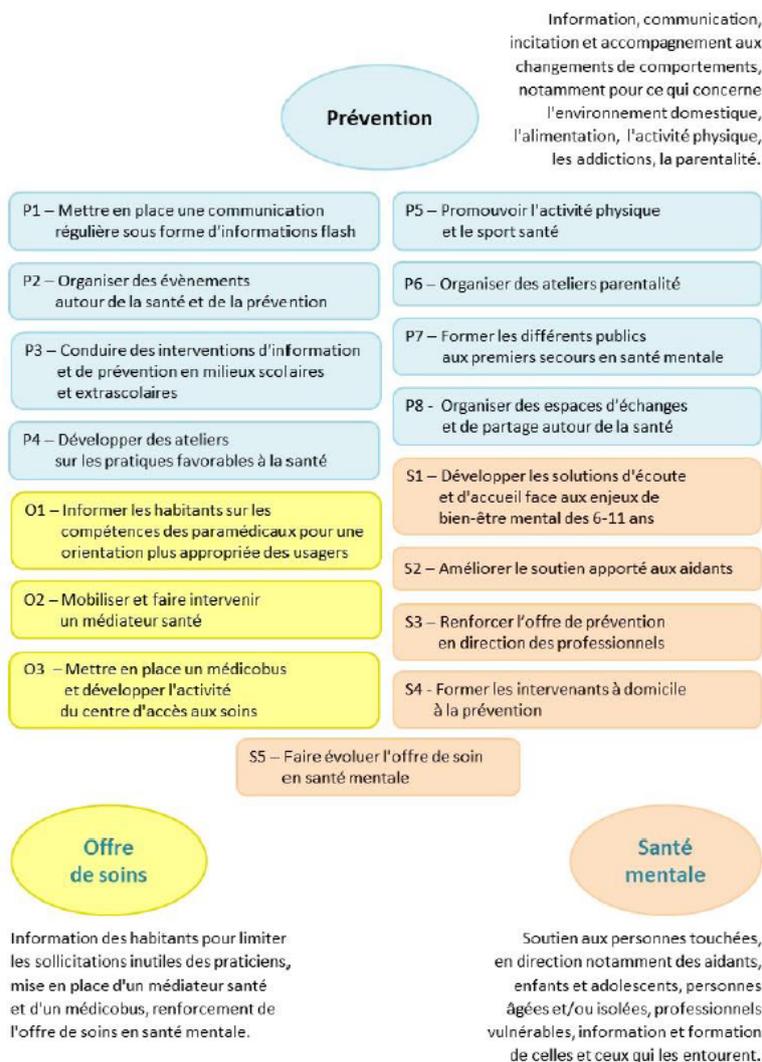
La signature du contrat a eu lieu le 28 mars après validation en conseil communautaire du 20 mars.

Le contrat :

Le contrat et sa stratégie se déclineront durant 5 ans. Le plan d'action est constitué de 16 fiches actions réparties en trois axes : prévention, santé mentale et offre de soin.

De manière générale, elles concourront à donner les clés à la population pour rester en bonne santé tout en tentant de libérer du temps médical pour les professionnels de santé exerçants sur le territoire.

Plus précisément, de nombreuses fiches actions porteront sur des campagnes de communication. A l'image de la P1 (Cf schéma) qui porte sur une campagne de communication flash et régulière sur des sujets de santé (informations pratiques, communication saisonnière sur les pollens ou espèces animales ou végétales nocives à la santé, ...) ou encore la O1 qui doit permettre d'informer sur les compétences des paramédicaux dans le double l'objectif d'améliorer l'orientation des patients tout en réduisant la tension que peuvent rencontrer nos professionnels de santé.



Au-delà de la communication, des actions au plus proche des publics verront le jour, telles que des événements notamment autour du sport santé (P5), ou encore des ateliers pratiques (P4) illustrant les actions du quotidien qui ont un impact sur la santé des habitants (lecture d'étiquettes des produits, choix ou fabrication de cosmétiques ou de produits d'entretien, ...). Des événements tels que des conférences ou des ciné-débat sur des sujets de santé devraient également ponctuer les 5 années de vie du contrat.

La santé mentale aura une place importante avec des actions permettant de mieux détecter les problématiques et d'agir de manière adaptée, telles que l'organisation de formation de premiers secours en santé mentale (P7) ou encore la formation des intervenants à domicile sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer et comment s'y adapter (S4). **Le soutien aux aidants sera également un axe fort du plan d'action** par la mise en place de temps d'échanges et de partages ou le développement de solutions de prise en charge de la personne aidée.

D'autres types d'actions, non portées par le CLS mais répondant à ses objectifs, intègrent la stratégie, telle que la mise en place du medicobus en place depuis la mi-mars à La Gresle et Belmont-de-la-Loire.

La coordination des partenaires engagés dans la réalisation des fiches actions sera assurée par la communauté de communes.

La signature :

Cinq structures sont représentées par les signataires :

- Charlieu Belmont Communauté via son président René Valorge
- L'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes via le directeur de la délégation départementale de la Loire Arnaud Rifaux
- L'Etat via le sous-préfet de Roanne Hervé Gerin
- La Caisse primaire d'assurance Maladie de la Loire via son directeur de l'accès aux droits et au soin David Ravel
- La Mutualité sociale agricole Ardèche Drôme Loire via son directeur adjoint Dominique Raboteau

Charlieu Belmont Communauté assure l'animation du contrat, elle coordonne et suit l'ensemble des actions, en lien étroit avec les organismes qui les portent.

L'Agence Régionale de Santé suit l'ensemble du CLS, participe au financement du poste de coordonnateur au sein de CBC et, au cas par cas, à celui de différentes actions et s'implique dans la mise en œuvre et le suivi des actions dont elles sont parties prenantes.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole s'impliquent dans la mise en œuvre et le suivi des actions dont elles sont parties prenantes.

Contacts presse :

Communauté de communes de Charlieu Belmont

Robin André

robin.andre@charlieubelmont.com

06-09-58-53-93